



DOSSIER DE PRESSE

Le Collectif des associations unies organise une

2^e Nuit solidaire pour le logement

le vendredi 27 novembre 2009

à Paris, Place de la Bastille,
et à Marseille, Toulouse, Lille, Strasbourg...

A Paris, cette manifestation sera ponctuée de concerts, d'animations, de rencontres avec les associations, de témoignages... Avec la présence sur scène de Cali vs the Hyenes, Tcheky Karyo, Le Petit Dernier, Pierre Souchon, Neeskens, Daguerre, HK et les Saltimbanques et de nombreux autres artistes et personnalités (Marie-Christine Barrault,...) qui, par solidarité avec les personnes à la rue et mal logées, interviendront tout au long de la soirée.

Cette 2^e Nuit solidaire pour le logement se veut festive, mais aussi et surtout un lieu d'alerte et d'interpellation. Afin de témoigner de la violence de la crise du logement en France et d'interpeller les pouvoirs publics sur leur devoir d'agir vite sur une situation qui crée tous les jours de plus en plus de misère sociale.

Le Collectif des associations unies, c'est...

... 3 000 associations ou délégations

... plus de 50 000 salariés

... plus de 150 000 bénévoles

... plus de 2 millions de personnes soutenues

Contacts presse:

FNARS : Bernard Loye : 01 48 01 82 06

Secours Catholique : Catherine Coutansais - Djamilia Aribi : 01 45 49 73 23

Fondation Abbé Pierre : Mighelina Santonastaso - 01 55 56 37 45 - 06 23 25 93 79

Pourquoi une deuxième Nuit solidaire ?

Rappels en quelques dates...

16 décembre 2006 : Les Enfants de Don Quichotte installent un campement citoyen le long du Canal St Martin à Paris, très relayé par les médias.

18 décembre 2006 : Nicolas Sarkozy, candidat en campagne, promet que « D'ici deux ans, plus personne ne sera obligé de dormir dehors et d'y mourir de froid ».

31 décembre 2006 : Jacques Chirac, alors Président de la République, annonce dans ses vœux son souhait de voir le gouvernement créer un « droit au logement opposable ».

5 mars 2007 : La loi sur le « Droit au Logement Opposable » (DALO) est votée à l'unanimité au Parlement ; elle place le droit au logement au même rang que le droit à l'éducation ou à la santé.

15 décembre 2007 : Les Enfants de Don Quichotte, soutenus par d'autres associations, posent un nouveau campement sur les quais de la Seine devant la cathédrale Notre Dame, d'où ils sont rapidement évacués. Suite à cela, le Premier Ministre reçoit à Matignon les associations spécialisées sur les problématiques de logement et de précarité pour une réunion de consultation sur la politique du logement en faveur des personnes sans abri et mal logées. Il confie par ailleurs une mission parlementaire sur l'hébergement d'urgence au député UMP Etienne Pinte.

1er janvier 2008. La loi DALO entre en vigueur, permettant à 6 catégories de publics prioritaires de déposer un recours amiable devant les commissions de médiation.

10 janvier 2008 : Un collectif d'associations présente à la presse « 13 axes d'engagement » qui constituent pour lui les orientations fondamentales pour sortir de la crise du logement. Au fil des semaines, ce texte fédèrera les 31 associations nationales qui constituent aujourd'hui le « Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées ».

Courant janvier 2008 : Le Collectif organise plusieurs réunions de travail avec Etienne Pinte, qui rend au Premier ministre une série de "propositions pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement". Le député y préconise un changement profond de méthode. Quelques jours plus tard, le Premier ministre déclare le logement et l'hébergement des personnes sans abri et mal logées « Grand chantier prioritaire » pour la période 2008-2012 ; il débloque pour cela la somme de 250 millions d'euros, alors que les associations unies avaient estimé les besoins immédiats entre 1,5 et 1,7 milliard d'euros.

21 février 2008 : Le Collectif des associations unies organise une mobilisation citoyenne autour de la 1ère Nuit solidaire, qui réunit plus de 10 000 personnes place de la République à Paris, pour exiger du Gouvernement la mise en œuvre d'une politique plus ambitieuse en faveur des personnes sans abri et mal logées. Le lendemain, le Premier ministre nommera Alain Régnier « Délégué général pour la coordination de l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées », dans le cadre de la mise en œuvre du Chantier national prioritaire.

Juin 2008 : Le député Etienne Pinte remet au Premier Ministre son rapport définitif qui reprend pour une large part les engagements préconisés par le Collectif.

1er décembre 2008 : La loi DALO entre dans sa seconde phase de mise en œuvre : les ménages reconnus prioritaires par les commissions de médiation et auxquels aucune solution n'a été proposée, peuvent déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

... et depuis ?

- De nombreuses préconisations importantes du rapport Pinte sont restées lettre morte.
- Seulement 2 des 100 mesures jugées prioritaires et urgentes par le Collectif ont été appliquées (Cf. Baromètre n°4 du Collectif, septembre 2009).
- L'Etat ne respecte pas les engagements fixés par la loi DALO puisqu'à fin septembre 2009, 9 780 ménages reconnus prioritaires par les commissions de médiation n'avaient pas obtenu d'offre de logement dans le délai légal : sur 114 480 dossiers Dalo déposés et 34 876 ménages reconnus prioritaires par les commissions de médiation, seulement 16 228 avaient été relogés ou hébergés.
- Malgré l'intérêt de certaines orientations fixées par le secrétaire d'Etat au logement pour une refondation du dispositif d'accueil et d'hébergement, les propositions qui viennent d'être présentées n'apportent aucun élément de réponse immédiate aux personnes à la rue, et restent très insuffisantes en matière de prévention et d'offre de logements.



La crise du logement et de l'hébergement en quelques chiffres

Nombre de personnes sans domicile fixe :	100 000
Nombre de personnes résidant de façon permanente dans des campings :	100 000
Nombre de personnes en structures d'hébergement et habitat temporaire :	300 000
Personnes hébergées chez des tiers dans des conditions très difficiles :	150 000
Nombre de demandeurs de logement sociaux :	1 200 000
Nombre d'expulsions locatives avec concours de la force publique :	11 200
Part moyenne du budget des ménages consacrée aux dépenses de logement :	25.4%

Ce que nous dénonçons

Le Collectif déplore une crise du logement qui ne cesse de s'amplifier

10 millions de personnes sont aujourd'hui touchées par la crise du logement. Parmi elles, 3,5 millions de personnes n'ont pas de logement ou sont très mal logées : certaines vivent à la rue, dans des cabanons, des caves, en camping, mobile home, à l'hôtel ou en foyer d'hébergement ; d'autres occupent un logement dans des conditions très difficiles (logements indignes, insalubres, dangereux, surpeuplés, etc.) ou sont en situation précaire (ménages sans droit ni titre suite à une décision de justice prononçant l'expulsion)... Au-delà de ces problématiques extrêmes de mal-logement, ce sont 6,5 millions de personnes qui sont en situation de réelle fragilité : impayés de loyers, hébergement chez des tiers, logement en copropriétés dégradées nécessitant une intervention publique... Autant de situations qui présentent à court ou moyen terme le risque de faire basculer les ménages dans la catégorie des grands exclus du logement.

La crise du logement aujourd'hui touche aussi les classes moyennes. Face à la flambée des loyers et des charges, de nombreux ménages consacrent une part toujours plus importante de leur budget au logement : 25 % en moyenne (contre 13% pour l'alimentation, alors que la situation était inverse au début des années 1980), et jusqu'à 40 % voire 50 % pour les catégories modestes. Alors que le nombre des ménages en situation d'impayés n'a jamais été aussi élevé (500 000 en 2006), 102 000 jugements d'expulsion ont été prononcés en 2008 et plus de 11 000 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique.

Le Collectif dénonce la faiblesse de l'intervention publique dans les champs de la prévention, de l'hébergement et du logement.

Bien que le logement et l'hébergement des personnes sans abri et mal logées soient affichés comme un grand « Chantier national prioritaire » pour la période 2008-2012, les associations s'interrogent sur la volonté réelle de nos responsables politiques d'impulser une politique du logement ambitieuse.

➤ **La prévention souffre encore et toujours d'un manque de volonté politique.** Alors que les associations tirent la sonnette d'alarme face à l'augmentation des demandes d'aides et du nombre de personnes accueillies dans leurs structures, les mesures préventives engagées aujourd'hui apparaissent bien trop faibles pour éviter demain de nouvelles catastrophes sociales. Les associations dénoncent en outre une absence totale de stratégie interministérielle (Santé, Justice, Solidarité, Immigration...) permettant d'assurer la continuité de la prise en charge des personnes.

➤ **Malgré son développement, le secteur de l'hébergement est aujourd'hui en pleine embolie.** Subissant de plein fouet la crise du logement et le manque d'offre adaptée aux attentes et caractéristiques des ménages, le secteur de l'hébergement joue trop souvent un rôle de substitut du logement, sans pouvoir assurer sa fonction initiale de sas en direction du logement. Compte tenu du manque de places, le dispositif d'hébergement ne garantit pas l'application du « principe d'accueil inconditionnel » pour toutes les personnes sans abri, et notamment pour les migrants exilés en souffrance dans notre pays. De plus, alors que nous entrons dans la période hivernale, les associations dénoncent une absence de lisibilité dans les réponses qui pourront être apportées aux personnes sans abri. Car même si le secrétaire d'Etat au logement vient de présenter des propositions pour une refondation du dispositif, celles-ci ne répondent pas aux besoins de cet hiver. Et tout porte à croire que, une fois de plus, les pouvoirs publics se satisferont de solutions conjoncturelles de « mise à l'abri » (dans des gymnases ou des lits de camp), « bricolées » en urgence.

➤ **L'offre de logements est insuffisante et inaccessible pour les ménages modestes.** Alors que la loi sur le Droit au logement opposable (DALO) est entrée en vigueur depuis près de deux ans et que les ménages non relogés ont la possibilité depuis un an de déposer un recours auprès du Tribunal administratif, les associations dénoncent une application bien trop limitée du DALO (seulement 46 % des ménages reconnus prioritaires ont été relogés ou hébergés). De fait, l'offre mobilisée demeure très nettement insuffisante pour répondre aux besoins générés par le Dallo. De même, l'offre nouvelle est notoirement inadaptée aux ressources des ménages modestes. D'une manière générale, la production de logements sociaux continue de privilégier l'offre « intermédiaire » (PLS), inaccessible aux ménages modestes, au détriment des logements véritablement sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI) dont les ménages ont le plus besoin : le nombre des PLS a été multiplié par 4,2 entre 2001 et 2008, tandis que celui des PLUS et PLAI était multiplié par 1,2 sur la même période.

Ce que nous réclamons comme mesures urgentes et immédiates



Alors que la collectivité publique continue de dépenser des sommes considérables pour des solutions palliatives et insatisfaisantes (telles que les nuitées d'hôtel), alors que la crise du logement provoque des dégâts sanitaires et sociaux importants, le Collectif des associations unies réclame l'engagement immédiat de plusieurs mesures urgentes pour donner une nouvelle orientation à la politique du logement en faveur des personnes sans abri et mal logées :

PREVENTION :

- Garantir un hébergement ou un logement à toutes les personnes qui sortent de prison, de l'armée, d'un hôpital psychiatrique, etc. afin d'éviter des ruptures dans leur prise en charge.
- Suspendre temporairement les expulsions locatives pour les ménages de bonne foi qui ne parviennent plus à payer leur loyer, tout en garantissant un dédommagement aux propriétaires.
- Eradiquer avant la fin 2012 les 600 000 logements indignes qui existent encore aujourd'hui en France.
- Garantir l'universalité de la Garantie des risques locatifs (GRL) pour tous les publics et tous les parcs de logement.
- Augmenter immédiatement de 12 % le montant des Aides personnelles au logement (pour rattraper la baisse de leur pouvoir solvabilisateur depuis 2001) afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages touchés par la crise du logement.

HEBERGEMENT :

- Garantir aux personnes à la rue un accueil inconditionnel dans toutes les structures d'accueil, d'hébergement et de soins.
- Assurer le principe de continuité de l'hébergement et de la prise en charge sociale pour sortir de la logique saisonnière (plans grand froid, mise à l'abri, etc.).
- Créer les places d'hébergement obligatoires dans chaque commune (lois Dalo et MLLE), et prévoir des mesures fortes telles que la réquisition de bâtiments publics dans les communes réfractaires à l'application de la loi.
- Doter l'accompagnement social des moyens humains et financiers nécessaires pour sortir les personnes de la rue.
- Unifier les statuts de tous les centres d'hébergement et pérenniser leurs financements.

LOGEMENT :

- Porter les dépenses annuelles de la collectivité (Etat, collectivités locales, partenaires sociaux) en faveur du logement, à 2 % du P.I.B.
- Rendre obligatoire la construction de 30 % de logements sociaux à loyers accessibles, dans tous les programmes immobiliers de plus de 10 logements.
- Produire annuellement 150 000 logements sociaux, dont 30 000 logements « très sociaux » (PLAI), et définir ces objectifs annuels jusqu'en 2012 pour garantir leur financement sur le long terme.
- Dans les communes soumises à la loi SRU qui ne s'engagent pas à rattraper leur retard en logements sociaux (20 %), tripler les pénalités financières et retirer systématiquement aux maires la compétence de délivrer les permis de construire et la faire exercer par les préfets.
- Faire appliquer le Droit au logement opposable, en obligeant tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, collecteurs du 1 % logement,...) à contribuer au logement des ménages prioritaires.

Les 31 associations du Collectif

Advocacy France, Association des Cités du Secours Catholique, Association Emmaüs, Association Nationale des Compagnons Bâisseurs, ATD Quart Monde, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif Les Morts de la Rue, Comité des Sans Logis, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Enfants de Don Quichotte, Fédération d'aide à la Santé mentale Croix marine, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL), Fédération de l'Entraide Protestante, Fédération Française des Equipes Saint-Vincent, Fédération des PACT, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France Terre d'Asile, Habitat et Humanisme, Les petits frères des Pauvres, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Secours Catholique, Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM), Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFOS), Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)